ART. PREMIER N° CF24

## ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES -  $(N^{\circ} 1737)$ 

Retiré

## **AMENDEMENT**

Nº CF24

présenté par M. Charles de Courson

-----

## **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 19, après le mot : « livraisons », insérer les mots : « fractionnées ou non ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vise à intégrer dans l'assiette de la taxe sur « les services numériques » le cas des livraisons fractionnées.